

Agglo rama

www.agglo-boulonnais.fr

Le magazine de l'agglomération boulonnaise

DOSSIER Développer un habitat de qualité sur le territoire

actualité



Berges de la Liane :
un projet qui va transformer
l'agglomération

coup de projecteur



**LES SEMAINES
DE LA DANSE**

ils font l'Agglo



Alain DUCAMP
patron d'Océan Délices



GIGAMIC
éditeur de jeux
à Wimereux

Baincthun • Boulogne-sur-Mer • La Capelle-les-Boulogne • Condette • Conteville-lez-Boulogne • Dannes • Echinghen • Équihen-Plage
Hesdigneul-les-Boulogne • Hesdin-l'Abbé • Isques • Nesles • Neufchâtel-Hardelot • Outreau • Pernes-lez-Boulogne • Pittefaux • Le Portel
Saint-Étienne-au-Mont • Saint-Léonard • Saint-Martin-Boulogne • Wimereux • Wimille

p4 actualités

La rubrique d'E-Zabelle

Les 2 Caps labellisés "Grand Site de France"

Cyclisme : le Boulonnais accueille
les Championnats de France

Nausicaà : 20 ans en 2011 !

p5 Enseignement artistique : 155 élèves sur scène

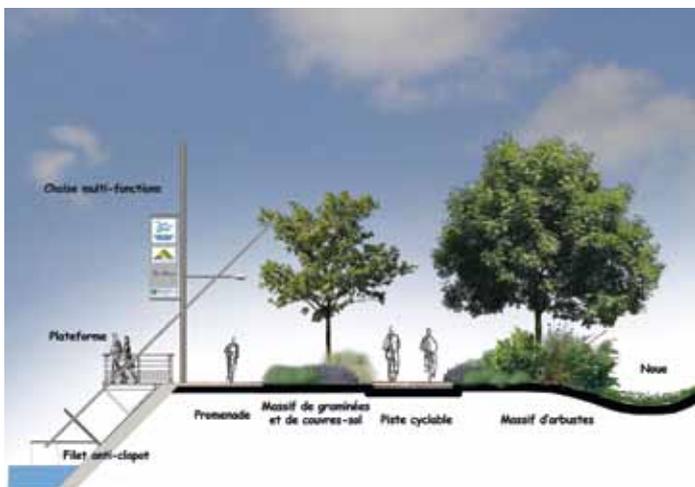
Les pépinières de la CAB : Créamanche et Haliocap
ont accueilli dix nouveaux créateurs en 2010

p6 Sécurité routière : "En cyclo, soyez réglo"

p7 Capécure 2020 : un an de concertation

Economie d'énergie : la CAB vous oriente
"Nouvelles vagues", une plate-forme d'innovation
pour la filière des produits aquatiques

p8 Les Berges de la Liane deviendront lieu de promenade en 2011 !



p9 dossier

DÉVELOPPER UN HABITAT DE QUALITÉ SUR LE TERRITOIRE



p14 ils font l'agflo

Alain DUCAMP, patron d'Océan Délices

p15 GIGAMIC, éditeur de jeux à Wimereux

p16 coup de projecteur

Les Semaines de la Danse, du 29 mars au 17 avril :
la Danse prend son envol d'une commune à l'autre

p18 c'est durable

Le tri des déchets ménagers : un geste du quotidien
Mémo-tri

p19 Que deviennent nos déchets ?

Les déchets d'activités de soins

Conseil de Développement Durable

"Quel emploi pour demain ?"



**Communauté
d'agglomération
du Boulonnais**

www.agglo-boulonnais.fr

contact

Communauté d'agglomération du Boulonnais

1, boulevard du Bassin Napoléon - B.P. 755

62321 Boulogne-sur-mer CEDEX

Tél : 03 21 10 36 36 - Fax : 03 21 87 48 94

www.agglo-boulonnais.fr

Directeur de la publication : Frédéric CUVILLIER,
Président de la Communauté d'agglomération
du Boulonnais

Coordination : Frédéric DESGARDINS, responsable de la communication

Rédaction : Frédéric DESGARDINS, Benoît LOBEZ

Photos : Yoann GUILLOU, Frédéric DESGARDINS, Benoît LOBEZ,
Alain MONTIGNY

Maquette : Service Communication

Impression : SIB Imprimerie

Boulogne-sur-Mer (03 21 87 88 89)

N° ISSN : 1951-2228





Frédéric CUVILLIER

Président de la Communauté
d'agglomération du Boulonnais

Député-Maire de Boulogne-sur-Mer

RÉPONDRE AUX DIFFICULTÉS DES BOULONNAIS POUR **SE LOGER DIGNEMENT**

Face à un Etat confronté par ses décisions à un large mécontentement, les collectivités locales, Communes - Intercommunalités - Départements - Régions, qui prennent en charge plus de 70 % des investissements du pays et gèrent l'essentiel des services à la population, continuent à faire avancer notre Nation. Alors qu'en

“ L'ACCÈS AU LOGEMENT EST UN DROIT, ENCORE BIEN TROP SOUVENT INAPPLIQUÉ. ”

2010 l'État a donné 700.000 euros au profit de la construction de logements, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a investi près de 1,3 millions d'euros pour répondre

aux difficultés des Boulonnais pour se loger dignement. L'accès au logement est un droit, encore bien trop souvent inappliqué. Les problèmes frappent directement les personnes et les familles de revenus modestes mais aussi une part croissante des ménages de la classe moyenne.

En 2007, la CAB a révisé son Plan Local de l'Habitat pour permettre de relancer la construction de logements, de développer des outils d'aide à l'accession à la propriété, de rénover les logements dégradés, d'équilibrer l'offre sur le territoire... En plus des aides à

la pierre qui sont les aides financières de l'Etat -malheureusement insuffisantes-, que gère la CAB, les élus de l'agglomération ont adopté la création d'aides en faveur des bailleurs sociaux et des particuliers.

La CAB est devenue le premier financeur du logement aidé dans le Boulonnais. L'objectif est d'agir concrètement pour permettre à chacun de trouver un logement conforme à ses attentes. Cette édition d'Agglorama consacre un dossier spécial au logement, vous y découvrirez les actions menées par la CAB et toutes les aides concrètes que vous pouvez obtenir dans le cadre de l'amélioration de votre logement.

Autre actualité dans ce numéro, "Les Semaines de la Danse" qui débutent le 29 mars, et qui pour la première fois se déroulent dans plusieurs communes de l'agglomération. Les élèves du Conservatoire seront d'ailleurs mis à contribution puisqu'ils présenteront leur propre spectacle.

Enfin pour conclure, la rubrique "Ils font l'agglomération" nous fait découvrir deux entreprises innovantes, "Traiteur Côté Mer" qui se lance dans la fabrication du sushi, et Gigamic installé à Wimereux qui fête son vingtième anniversaire en tant qu'éditeur et distributeur de jeux dans plus de 40 pays sur 4 continents !



ZOOM

Le 14 janvier, la gare maritime a été le cadre de la traditionnelle cérémonie des vœux de la CAB. L'occasion pour le Président, Frédéric Cuvillier d'adresser ses meilleurs vœux aux acteurs du territoire et d'annoncer la tenue d'un grand débat avec les habitants sur les projets et le futur du Boulonnais.

A noter à vos agendas : Du 1^{er} au 22 avril à la gare maritime !

La rubrique d'E-Zabelle

■ **Comment faire si...** Vous vous mariez, vous préparez votre retraite, vous devez refaire votre carte d'identité ou votre carte grise ? Retrouvez toutes les informations sur vos droits et démarches sur : www.agglo-boulonnais.fr/droits-et-demarches/

■ **Nouvelle CCI, nouveau site.** 696.250 habitants, 17.344 entreprises, 158 905 emplois salariés, 3 242 km², 145km de côtes... Voilà le nouveau visage de la toute nouvelle CCI Côte d'Opale qui réunit Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer et Berck/Montreuil. Une source d'informations incontournable pour les créateurs et repreneurs, les jeunes et les entreprises à consulter sur : www.cotedopale.cci.fr

■ **Vous avez dit RSS ?** "Really Simple Syndication", ça ne vous dit toujours rien ? C'est vrai que les informaticiens utilisent toujours des mots compliqués pour dire des choses simples... Un "flux RSS", c'est une adresse Internet particulière qui vous permettra d'être informé de toutes les nouveautés d'un site web sans même devoir le consulter ! Pour en savoir plus : www.agglo-boulonnais.fr/rss



E-zabelle, agent virtuel du site de la CAB, vous présente dans chaque Agglorama les nouveautés web du Boulonnais

tourisme

→ LES 2 CAPS LABELLISÉS "GRAND SITE DE FRANCE"



Après un petit mois de suspense, le verdict est tombé : le Site des Deux Caps a obtenu le 13 janvier l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission supérieure des sites pour devenir le neuvième Grand Site de France, le premier au nord de Paris.

Après la signature du décret par la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet, Gris-Nez et Blanc Nez rejoindront la pointe du Raz, le pont du Gard, la Montagne Sainte-Victoire ou le Marais Poitevin dans le panthéon des grands sites français. Vigies naturelles du détroit le plus fréquenté au monde qui marquent la limite entre la Manche et la mer du Nord, les Deux Caps sont en passe de devenir officiellement le plus beau site de la moitié nord de la France. Pour le président du Conseil Général du Pas-de-Calais, Dominique Dupilet, "il s'agit d'une reconnaissance exceptionnelle synonyme d'opportunités touristiques et économiques".

En quelques chiffres, le site c'est aujourd'hui un linéaire côtier de 23 km, huit communes, 4 intercommunalités (dont la CAB), près de 7.000 hectares en site classé et inscrit, trois sites Natura 2000, mais également 13.000 habitants qui y vivent et y travaillent, sans compter les touristes (environ deux millions de visiteurs en 2010). Au nom de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, qui marque l'entrée sud du site, Frédéric Cuvillier a cosigné le dossier de candidature. Pour les promoteurs de la labellisation, cette récompense n'est pourtant pas un aboutissement : ce n'est qu'une étape, avant l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Un autre cap à franchir ! ■



sport

→ CYCLISME : LE BOULONNAIS ACCUEILLE LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, Frédéric Cuvillier, accompagné de ses vice-présidents Jean-Pierre Pont (maire de Neufchâtel-Hardelot) et Christian Baly (maire de Saint-Martin-Boulogne), a dévoilé le 4 janvier dernier, les parcours des championnats de France de cyclisme sur route qui se dérouleront du 23 au 26 juin.

Le départ de l'épreuve reine (250 km), le dimanche 26, sera donné à Neufchâtel-Hardelot. Les coureurs rejoindront le circuit (à parcourir 17 fois) en passant par Condette, Saint-Etienne au Mont, Equihen, Le Portel et Outreau. La boucle d'une longueur de 13,7km traversera longuement Boulogne-sur-Mer, mais également Wimereux, Wimille et Saint-Martin-Boulogne. Cette épreuve sera

retransmise en direct par France Télévisions.

Les épreuves de contre-la-montre individuel (dames le matin, élites l'après-midi) auront lieu le jeudi 23, au départ de Samer, sur deux parcours qui emprunteront le "redouté" Mont-Lambert. Toutes les arrivées seront jugées devant le Stade de la Libération à Boulogne-sur-Mer, après une ultime ascension de la non moins "redoutable" rue Porte-Gayole.

En 2005, les championnats de France avaient accueilli dans le Boulonnais plus de 60.000 personnes. Ils permettront, cette année encore, la confrontation d'environ 400 compétiteurs qui constituent l'élite du cyclisme français, et de belles images de notre région dans l'ensemble des médias. ■

tourisme

→ NAUSICAA : 20 ANS EN 2011 !

Depuis son ouverture, le 18 mai 1991, Nausicaà, Centre National de la Mer, joue un rôle majeur dans l'attractivité touristique de notre territoire. A la fois ludique, pédagogique et scientifique, essentiellement axé sur les relations entre l'Homme et la Mer, Nausicaà émerveille en proposant la vision des richesses des océans. Rappelons que Nausicaà a reçu, en 1998, le label de "Centre d'Excellence" par la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO pour ses actions de sensibilisation. Cette année, Nausicaà fête son vingtième anniversaire. En avril, sa

nouvelle exposition temporaire sur les îles fera rêver, voyager, ses visiteurs avec des animaux spectaculaires ou insolites et des animations multimédias. D'autres surprises sont prévues pour ces 20 ans de succès ! ■

www.nausicaa.fr





culture - enseignement

→ ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : 155 ÉLÈVES SUR SCÈNE

Le 24 janvier dernier, la salle Phénix à Outreau résonnait de chants, de percussions, de musique, d'applaudissements... Les musiciens intervenants du Conservatoire de la CAB proposaient, pour la première fois, une présentation publique du travail réalisé avec les élèves.

Ces cinq musiciens intervenants (dits "dumistes" : titulaires du diplôme universitaire de musicien intervenant), oeuvrent donc au sein de classes du CP au CM2,

une heure par semaine pendant un semestre scolaire. Les bénéficiaires étaient les écoles Arago, Fémeland et Michelet de Boulogne-sur-Mer, l'école Pasteur de Wimereux et l'école Jean Macé d'Equihen-Plage.

Les enseignants présents témoignent de l'intérêt de ces interventions. Mlle Daulet, de l'école d'Equihen-Plage précise que les enfants prennent très au sérieux, avec un peu de trac, le fait de monter sur scène, face au public. "L'intervenant prépare son

travail avec l'enseignant et tient bien compte de la classe. C'est un professionnel, il apporte des méthodes différentes, un haut niveau et les enfants évoluent très vite". Pour Pierre Cretel, l'un des musiciens intervenants, "tous les enfants devraient bénéficier de ce temps avec un musicien". Pour lui, "chaque classe est une rencontre enrichissante. Au début il faut se faire petit, puis engager un travail en confiance, avec l'idée forte de faire plaisir aux élèves." ■

Le saviez-vous ?

Le Conservatoire de Musique et de Danse situé à Boulogne-sur-Mer est géré par la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Il accueille 1350 élèves et 65 agents. Aujourd'hui il est le second établissement d'enseignement artistique du Nord-Pas-de-Calais. En 2010, près de 2 millions d'euros ont été investis par la CAB dans sa rénovation.

économie

→ LES PÉPINIÈRES CAB : CRÉAMANCHE ET HALIOCAP ONT ACCUEILLI DIX NOUVEAUX CRÉATEURS EN 2010

Le 24 janvier, la cérémonie des vœux des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération du Boulonnais a mis à l'honneur les dix créateurs qui ont rejoint Créamanche et Haliocap en 2010.

Au cours des derniers mois, Créamanche et Haliocap ont accueilli dix nouvelles sociétés :

- J-Trade (Patrick Jore), agence commerciale d'import-export de produits de la mer frais et surgelés
- Atelier Nathalie Fosse, création de meubles d'exception et de sculptures
- MVO (Jérôme Noël), vente de véhicules aux professionnels de l'automobile
- Trans GT Littoral (Jean-Patrick Pourre), commissionnaire de transport
- STEEL (Jean-François Marmin), société de services et de travaux de maintenance, éclairage et électricité
- Bois Concept Littoral (Martine Bariselle et Thierry Louchet), conception et réalisation d'ou-



- vrages en ossature bois, entreprise générale de bâtiment
- CACEF (Olivier Butel), vente de matériel caténaire, assistance et expertise
- Propaie (Valérie Merlo), externalisation de la paie et des travaux connexes
- Opale Aéro System (Mathieu Charles), conception, réalisation et vente de matériels destinés aux loisirs aériens
- Seanov (Philippe Costenoble), fabrication de plats préparés.

Parallèlement, dix entreprises sont sorties en 2010 pour prendre leur essor et s'installer dans de nouveaux locaux essentiellement dans l'agglomération boulonnaise. Au total, actuellement, 25 entreprises sont hébergées dans les deux pépinières, ce qui représente 85 emplois. Le taux d'occupation atteint 62 % à Créamanche et 80 % à Haliocap.

A cette occasion, Frédéric Cuvillier pour la CAB et Guy Farrugia pour l'Aditec Pas-de-Calais CEEL ont si-

gné une charte renforçant le partenariat entre les deux pépinières boulonnaises et le réseau dont l'objectif est de soutenir les créateurs et les développeurs d'entreprises du Département. Puisque les PME sont un moteur essentiel de l'économie et l'innovation un des vecteurs indispensables de leur succès, il s'agit concrètement de les accompagner encore davantage par un suivi personnalisé et de les aider à structurer et à formaliser une véritable stratégie de développement. ■

prévention

→ SÉCURITÉ ROUTIÈRE : "EN CYCLO, SOYEZ RÉGLO"



A ne pas faire : tenue légère et tongs...

Photo © Andreas Karelia

Pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais, la sécurité routière et la citoyenneté sont indissociables. Être piéton, rouler à vélo, conduire un scooter, ..., c'est avant tout respecter des règles, être responsable, ... Lorsque la CAB et ses partenaires réalisent des opérations de sensibilisation, ce n'est pas uniquement la sécurité routière qui est en cause. C'est aussi le partage de l'espace public, le "vivre ensemble".

La Communauté d'agglomération du Boulonnais est partenaire depuis de nombreuses années de l'association Prévention Routière du Pas-de-Calais. Elle est reconnue centre d'éducation routière. Elle dispose donc d'une piste, de vélos, de scooters mais aussi et surtout d'un animateur formé. Ainsi, la CAB réalise des interventions sur le terrain et ses partenaires peuvent emprunter le matériel pour leurs actions.

Face à la montée préoccupante, la CAB et ses partenaires ont décidé de réagir et de profiter de la nouvelle réglementation pour mener une campagne de sensibilisation plus large que l'obliga-

tion d'immatriculation. La sécurité passe par le respect des règles mais pas seulement : c'est le comportement de chacun qui est en question.

EN CYCLO, IL FAUT...

Ils ne représentent que 2% du trafic, mais 28% des tués sur la route en 2010 ! Ce sont les deux roues motorisées dans la région Nord-Pas de Calais. Face à ce constat, valable dans l'ensemble du pays, l'Etat a placé la sécurité des conducteurs de deux roues motorisées au rang de priorité nationale. Dressons l'inventaire des obligations et des bons comportements pour les cyclomotoristes.

■ IMMATRICULÉ POUR CIRCULER

Une évolution législative récente précise que l'immatriculation des cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm³, mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004, est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2011. Pour les retardataires, il est nécessaire de se rendre auprès de sa sous-préfecture. Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI), valable un mois et comportant le numéro est remis,

ce qui permet de circuler immédiatement avec le deux roues. Le propriétaire reçoit ensuite, dans un délai d'un mois environ, son certificat d'immatriculation à son domicile. Ce numéro d'immatriculation est attribué à vie au cyclomoteur, comme pour les autres véhicules. Aucune taxe n'est demandée pour cette immatriculation.

■ ASSURÉ "ÉVIDEMMENT"

L'assurance est obligatoire pour les deux roues motorisés, même pour un "petit" 50 cm³ ! Un véhicule peut toujours provoquer des dégâts importants, d'où la nécessité de l'assurance. L'étiquette verte de l'assurance en cours doit être visible, et lisible, sur le garde boue avant.

■ PAPIERS S'IL VOUS PLAÎT !

Tout conducteur de cyclomoteur doit être âgé d'au moins quatorze ans et être titulaire du brevet de sécurité routière (BSR) ou du permis de conduire. Cela peut sembler évident, mais il faut avoir "ses papiers" sur soi lors de l'utilisation du deux roues. Donc le BSR, ou le permis, toujours dans le portefeuille.

■ CODE DE LA ROUTE : RESPECT !

Autre évidence, le code de la route n'est pas une fantaisie, n'est pas valable que pour les "4 roues", mais aussi pour les plus jeunes conducteurs motorisés ! Le code de la route permet que tout se passe bien entre les divers usagers de l'espace public. Il est donc impératif de le respecter, pour la sécurité de tous, la sienne y compris !

■ "MOB", "SCOOT", PAS PLUS DE 45 KM/H

Scooter, mobylette, ces petites machines sont conçues par leurs constructeurs pour fonctionner à 45 km/h maximum. Il est parfois surprenant pour un conducteur de voiture, à 50 km/h (ou plus), de se faire doubler par une machine hurlante à deux roues qui n'a pourtant rien d'une "grosse cylindrée" ! Rappelons donc que l'Article R311-1 du code de la route précise que les cyclomoteurs

ne doivent pas dépasser les 45 km/h, donc interdiction de "booster", "débrider" ! Les risques ? Une contravention, la confiscation du véhicule, ce qui n'est pas le plus grave. En effet, en cas d'accident, si le deux roues s'avère débridé, l'assureur peut parfaitement refuser d'assurer la couverture du sinistre. Les conséquences peuvent alors être désastreuses pour le propriétaire de cet engin !

■ CASQUE ATTACHÉ SUR LA TÊTE

Le conducteur de cyclomoteur est très exposé en cas de chute. Le bitume, les carrosseries, le mobilier urbain, demeurent plus solides que les têtes ! Le port du casque est donc obligatoire. Pour être plus précis, le port d'un casque de qualité, sur la tête et correctement attaché. Il est vrai que certains préfèrent se protéger un coude en y laissant pendre leur casque, mais ce n'est vraiment pas une bonne idée !

■ FEUX DE CROISEMENT TOUJOURS ALLUMÉS

La loi oblige les cyclomoteurs à garder leurs feux de croisement allumés, jour et nuit. Ceci pour les rendre plus visibles de l'ensemble des autres usagers de la route, ce qui contribue à leur sécurité.

La liste des conseils peut paraître sans fin, mais nous pouvons encore ajouter, comme pour l'ensemble des conducteurs, qu'il est hors de question de conduire après avoir consommé de l'alcool ou des stupéfiants.

Les plus jeunes cyclomotoristes sont beaucoup trop souvent victimes de la route. Les parents doivent responsabiliser leurs adolescents et instaurer un contrat démontrant que le droit de conduire son propre cyclo entraîne également des devoirs, qui sont principalement ceux que nous venons d'énumérer ci-dessus. Ce contrat peut parfaitement être écrit et signé. Ainsi, la CAB, sur son site internet (www.agglo-boulonnais.fr) propose en téléchargement "le contrat de conduite parents/enfants" réalisé par la Fédération française des sociétés d'assurances. ■

filière halieutique

→ CAPÉCURE 2020 : UN AN DE CONCERTATION

Mis en place le 19 juin 2009, le comité de pilotage de la Mission Capécure 2020 s'est réuni en fin d'année 2010 dans l'amphithéâtre de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, sous la présidence de Frédéric Cuvillier, Président de la Mission, et de Daniel Percheron, Président du Conseil Régional.



Boulogne est le premier port de pêche et la première plateforme européenne dans la transformation des produits de la mer. Mais qu'en sera-t-il dans 10 ans ? Comment conserver sa place de leader ?

Depuis plus d'un an, une centaine de professionnels de la filière halieutique boulonnaise, chefs d'entreprises, chercheurs et institutionnels, ont organisé leurs réflexions afin de définir les grandes priorités. Ce travail de concertation a permis d'aboutir à trois propositions d'orientations dans lesquelles un certain nombre d'actions sont préconisées : consolider et diversifier l'approvisionnement en ressource de la filière Produits de la mer boulonnaise, renforcer l'attractivité du territoire boulonnais et développer les activités à forte valeur ajoutée, améliorer l'offre de formation, développer et moderniser les infrastructures pour la formation et la recherche.

Contact :
missioncapecure2020@agglom-boulonnais.fr

logement

→ ECONOMIE D'ÉNERGIE : LA CAB VOUS ORIENTE

Comment bien isoler, quels sont les artisans qualifiés, les aides financières disponibles... les questions sont nombreuses si vous souhaitez réduire vos dépenses énergétiques dans votre habitation ! Pour vous orienter, vous renseigner, la CAB propose un nouveau service depuis quelques mois : CAB Info Energie :

A la CAB

**1, bd. du Bassin Napoléon
Boulogne-sur-Mer**

Rens. : 03 21 10 36 36

**E-mail :
cabinfoenergie@agglom-boulonnais.fr**

Horaires :

- Sans rdv :

mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h15 à 19h

- Sur rdv :

lundi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h et vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h45

filière halieutique

→ "NOUVELLES VAGUES", UNE PLATE-FORME D'INNOVATION POUR LA FILIÈRE DES PRODUITS AQUATIQUES

Lancée le 11 janvier, la plate-forme "Nouvelles Vagues" est une opportunité unique d'innovation et de développement pour notre secteur des produits aquatiques. Il s'agit de construire une station pilote aquacole dotée d'un département développement technologique sans équivalent au niveau national.



Première place européenne de transformation des produits aquatiques, avec 377.000 tonnes traitées chaque année par quelque 150 entreprises (5.000 emplois), Boulogne-sur-Mer dispose d'un réseau de compétences très important^(*). Pour répondre aux thèmes de recherche et d'innovation qui concernent l'ensemble de la filière des produits aquatiques, le pôle Aquimer et ses partenaires veulent mettre en place un outil compétitif. C'est dans cet esprit qu'ils ont répondu en juillet 2010 à l'appel d'offres "plate-forme d'innovation des pôles de compétitivité" lancé par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations ».

A l'automne 2010, leur projet dénommé "Nouvelles Vagues" a été présélectionné. Aujourd'hui, ils recherchent des investisseurs et des utilisateurs. Le projet a été présenté le mardi 11 janvier 2011 à la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Contact :
chargée de mission :
Mélanie Ivaldi
16, rue du Ct Charcot
62200 Boulogne-sur-Mer
Tél 03 21 10 78 98
nouvellesvagues@poleaquimer.com
www.poleaquimer.com



^(*) Ce réseau regroupe, au niveau local, le laboratoire des produits de la pêche de l'ANSES, le Centre national de la Mer Nausicaa, le Centre de formation des produits de la mer Marcel Baey, Haliomer, Ifremer, le Laboratoire d'Océanologie et de géosciences (UMR-CNRS) et Station marine de Wimereux, l'Université du Littoral et de la Côte d'Opale, le Lycée aquacole de Coulogne, le Lycée maritime du Portel-Boulogne et le Pôle Aquimer. Il s'appuie, au niveau régional, sur l'Institut Pasteur de Lille, le Laboratoire ICAM/ISA et l'Université des Sciences et technologies de Lille. En partenaires privés, Nouvelles Vagues peut déjà compter sur Aquanord (Gravelines), la Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Opale, Nausicaa et Roquette.

Axe Liane

→ LES BERGES DE LA LIANE DEVIENDRONT LIEU DE PROMENADE EN 2011 !



Parmi les composantes du projet global Axe Liane, la requalification des berges de la Liane débutera courant 2011. La philosophie de ces aménagements : "la nature en ville", et une nouvelle perception des rives de la Liane dans le centre urbain.

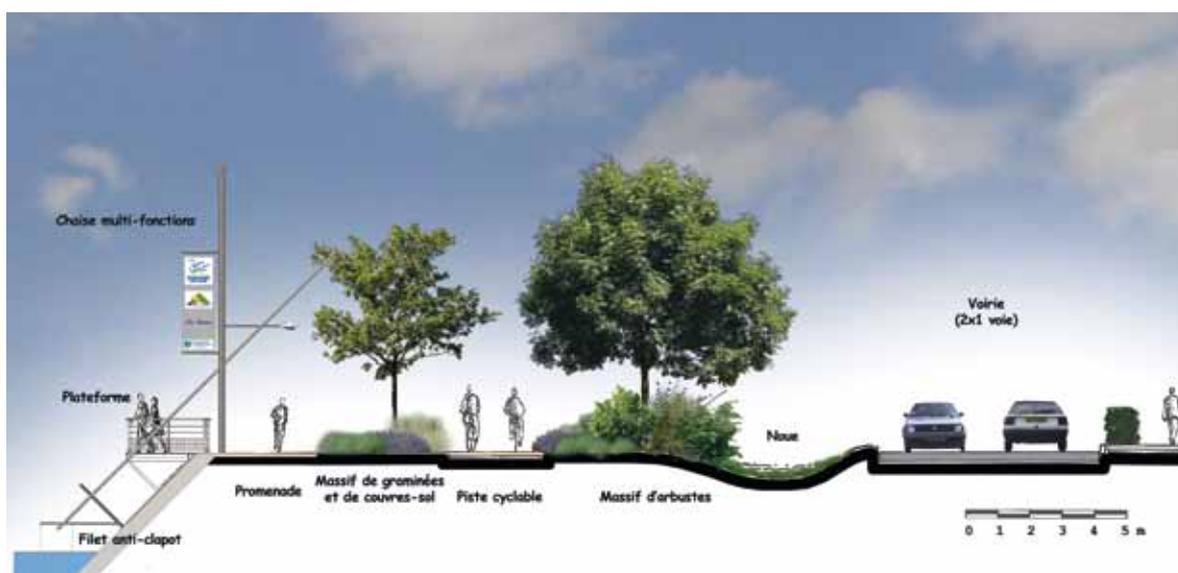
La mutation sera profonde : circulation sur deux fois une voie, promenades piétonnes, pistes cyclables, zones de jeux, espaces détente, végétalisation, ... Bref, il s'agit de transformer ce qui ressemble trop à une "autoroute urbaine" en un boulevard urbain paysager. Les habitants s'appro-

prieront ces nouveaux espaces propices à la promenade, au vélo, aux moments de détente...

UNE AUTRE VISION

Une nouvelle perception de la Liane sera ainsi proposée aux habitants avec une sécurisation

des abords. Ces aménagements permettront de créer de nouveaux liens entre divers quartiers, de faciliter les déplacements doux jusqu'à Nausicaà. Ces berges de la Liane seront également un atout pour la qualité de vie et le tourisme de notre agglomération.



Infos+

Rive Droite

Travaux : 2011/2012/2013

Coût :

- CAB : 4.006.039 € HT
- Ville de Saint-Martin : 1.490.673 € HT
- Ville de Boulogne-sur-Mer : 2.921.118 € HT

Rive Gauche

Travaux : 2011

Coût :

- CAB : 1.640.000 € HT
- Ville de Boulogne-sur-Mer : 600.000 € HT

Développer un habitat de qualité sur le territoire



L'habitat demeure une préoccupation essentielle pour l'ensemble des citoyens. L'implication des intercommunalités dans le logement s'est considérablement accrue ces dernières années. Capables d'analyser les disparités, les besoins, sur un territoire important et cohérent, les communautés d'agglomération peuvent mobiliser des fonds et mener ainsi une politique du logement au service d'un bassin de vie. Pour la CAB et son Président Frédéric CUVILLIER, développer un habitat de qualité est une priorité.

Les élus de l'agglomération ont adopté un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) qui définit les objectifs de la politique de la CAB en matière d'habitat. Ceux-ci sont multiples :

- Développer une offre de logements décents et abordables sur le territoire,
- une offre équilibrée sur le territoire car les besoins existent partout,
- permettre une réelle mixité sociale à l'échelle de l'agglomération.

Pour concrétiser ces priorités, l'Etat a confié depuis 2006 à la Communauté d'agglomération du Boulonnais l'attribution dite "des aides à la pierre". Cela signifie que les crédits de l'Etat sont gérés directement par la CAB, confirmant ainsi son échelle de proximité pour la politique logement. Ces financements concernent le logement public mais également le privé. La CAB finance donc la construction des logements aidés produits par les bailleurs sociaux, mais également l'amélioration des logements des particuliers.

En plus de la gestion des aides de l'Etat, les élus de la CAB ont adopté la création d'aides supplémentaires en faveur des bailleurs sociaux et des particuliers. La Communauté d'agglomération du Boulonnais est désormais le premier financeur du logement aidé sur son territoire. Dans un contexte foncier difficile et financier contraint, les objectifs demeurent très ambitieux. En effet les élus ont la volonté de construire, annuellement, 220 logements aidés et de réhabiliter 100 logements privés.

Les programmes de rénovation urbaine portés par les communes de l'agglomération sont soutenus financièrement. Des structures d'accompagnement des habitants, comme le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, sont financées.

Le travail vise également au développement d'une offre de logements adaptés aux différents besoins de la population : étudiants, jeunes, personnes âgées, gens du voyage.

Afin de répondre à tous ces enjeux avec une volonté d'équilibre territorial, la mise en œuvre d'une véritable politique foncière est indispensable. La Communauté d'agglomération développe donc des Zones d'Aménagement Concerté et achète des terrains pour avoir, à l'avenir, la maîtrise d'un aménagement harmonieux et cohérent de son territoire. ■

Construire davantage de logements

Face à une demande de logements très élevée, la CAB a pour objectif d'augmenter le nombre de logements aidés de manière importante, mais également répartie de façon pertinente sur le territoire. Pour cela, elle gère les aides de l'Etat qui s'élèvent à 700.000 €, mais a surtout développé ses propres aides pour un montant annuel de 1.300.000 €. La CAB est donc aujourd'hui le premier financeur du logement social.

En plus de cette implication financière, la CAB décide des constructions sur son territoire. En effet, elle retient les projets des bailleurs correspondant à ses priorités. Depuis 2006, elle a toujours dépassé les objectifs fixés par l'Etat. Le service habitat assume, à la place de l'Etat, l'instruction des dossiers et la CAB garantit également les emprunts contractés par les bailleurs auprès de la Caisse des Dépôts. ■



Interview Philippe CHARTON, directeur d'Habitat du Littoral

Que fait Habitat du Littoral ?

Habitat du Littoral est un Office public de l'Habitat dont les missions sont nombreuses. La principale est de satisfaire la demande de logements des 80 % de foyers de notre région qui sont éligibles au logement aidé. La construction de logements locatifs sociaux pour tous est une priorité du Président, Frédéric Cuvillier. Nous accueillons près de 20 000 habitants dans le Boulonnais. Les difficultés pour se loger décemment s'accroissent. Aujourd'hui sont ainsi concernés tout autant les petits salaires que les familles disposant de revenus confortables, mais insuffisants pour se loger sans mettre en péril leur budget. Habitat du Littoral a considérablement augmenté son investissement : 9 millions en 2006 à plus de 25 millions d'euros en 2010 consacrés à produire des logements aidés. Mais nous avons aussi comme mission l'aménagement urbain au service des Collectivités locales, nous réalisons tout type d'équipement pour les communes et leurs groupements, nous sommes des aménageurs pouvant gérer des ZAC, soucieux d'intervenir à la demande des Elus pour l'amélioration du bâti existant, pour le meilleur usage de leur foncier.

Quel rôle joue la CAB à vos côtés ?

Un rôle d'accompagnateur, de facilitateur et de financeur. La CAB instruit les dossiers



d'aides à la pierre qui nous permettent d'obtenir des aides financières et garantit les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts. C'est une aide précieuse qui, alors que le gouvernement devait valoriser notre développement, préfère nous taxer en passant de 750 millions d'aide en 2008 à 60 millions en 2011, prouve une fois encore que ce sont les collectivités territoriales qui œuvrent au quotidien pour soutenir les territoires.

Quels sont les projets d'actualité ?

Les projets 2011 sont nombreux et variés : logements étudiants à Boulogne, logements rue Marinette et du Veil âtre, éco quartier à Carly, façade maritime au Chemin Vert, rue Copernic au Portel et Boulogne,... Nous allons également développer les expériences en matière de respect de l'environnement. En avance sur le Grenelle de l'environnement, nous avons mené une réflexion pour diminuer au maximum les factures des charges des locataires et nous menons de nombreuses opérations inédites sur le littoral : Bâtiment Basse Consommation, tour photovoltaïque, éoliennes, récupération des eaux de pluie, chaufferie collective au bois etc. Un dossier de construction de 10 maisons passives a très récemment été retenu pour bénéficier de financement de l'Europe en partenariat avec nos voisins Belges et Anglais.

Interview Marcel BINOIT, directeur de Logis 62

Pouvez-vous présenter Logis 62 ?

Logis 62 est une société anonyme de droit privé. Elle est donc dirigée avec un comité d'administration. Sinon, notre métier est le même qu'Habitat du Littoral : produire, proposer des logements à bas loyer, mais aussi en accession à la propriété. Nous oeuvrons sur l'ensemble du Pas-de-Calais, mais le Boulonnais reste notre secteur principal puisqu'il représente la moitié des demandes que nous traitons, soit environ 3 000.

Quelles sont vos relations avec la CAB ?

Notre métier est dépendant des aides de l'Etat, mais il faut bien reconnaître que nous fonctionnons de plus en plus grâce aux collectivités. Ainsi, la CAB est un partenaire privilégié et indispensable pour nous aussi. Grâce à elle, nous pouvons produire des logements pour les personnes en situation réellement difficile, sinon nous ne le pourrions certainement pas ! J'ajoute également qu'il faut du foncier



pour réaliser des logements, ce qui est rare, et donc cher, dans notre agglomération. Là aussi, la CAB, avec l'Etablissement Public Foncier, s'occupe de la maîtrise des terrains.

Quelles sont vos priorités actuelles ?

A Logis 62 nous avons à cœur de proposer des solutions aux personnes en difficulté, et pas seulement financières. Ainsi, je suis très heureux du programme « La Renommée » inauguré en avril 2010. Il comporte plusieurs logements pour des personnes handicapées, conçus en pleine concertation avec elles. En ce qui concerne l'énergie, nous favorisons la qualité de l'ossature de nos bâtiments. Avec des matériaux plus denses, plus épais, nous produisons selon la norme "Bâtiment Basse Consommation" et nous obtenons de vraies économies au final pour les habitants. Nous veillons aussi à leur expliquer comment bien utiliser le chauffage, les aérations...

La CAB finance l'amélioration des logements privés

Depuis 2006, la CAB est votre interlocuteur pour améliorer votre logement. En effet, elle gère les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), accueille et accompagne donc les Boulonnais dans le montage de leurs dossiers de subvention.

Ces aides concernent les propriétaires occupants leur logement sous plafond de ressources et les propriétaires bailleurs qui louent avec des loyers conventionnés.

Les types de travaux sont multiples : isolation de la toiture et des murs, changement de fenêtres, création de sanitaires, remplacement du système de chauffage, mise aux normes de l'électricité, travaux d'adaptation du logement au handicap (création de douche à fond plat par exemple...). Outre l'amélioration du logement, l'objectif est d'améliorer la performance énergétique de l'habitat et donc de diminuer les charges des propriétaires ou locataires.

Le bilan 2010 des subventions ANAH sur notre territoire est, cette année encore, très positif. Ainsi, 192 logements ont bénéficié de subventions pour un total de 1 250 575 € : 47 destinés à la location avec un loyer conventionné (loyer inférieur au loyer de marché et bénéficiant à des locataires modestes) et 145 habités par leurs propriétaires. Ces travaux ont permis de sortir de leur état d'insalubrité 11 logements et ont aidé 103 propriétaires à adapter leur logement au handicap.

De plus, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a mis en place depuis 2009 des subventions communautaires qui s'ajoutent à celles de l'ANAH, permettant de mieux accompagner les propriétaires et de diminuer leur reste à charge. **En 2010, 182 logements ont pu être subventionnés pour un montant total de 223.343 € : 26 logements locatifs et 156 logements de propriétaires occupants, touchant ainsi 20 des 22 communes de l'agglomération.** ■

Contact :
Service Habitat de la CAB
de 8h30 à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. : 03 21 10 36 36



Témoignage un investissement bon pour l'environnement



Au Portel, M. et Mme William Ducrocq viennent d'installer à leur domicile une pompe à chaleur dernier cri. Ils ont bénéficié d'aides financières.

Pourquoi cette idée d'une pompe à chaleur pour votre maison ?

C'est une idée que nous avons depuis quelques temps. Notre chaudière n'allait plus tenir très longtemps. Soucieux de l'environnement, nous avons opté pour la pompe à chaleur, un procédé économe pour le chauffage et l'eau chaude. Une étude réalisée sur notre maison l'a confirmé.

Est-il facile de trouver un installateur pour les pompes à chaleur ?

Nous sommes allés au salon "J'Isol'Où" organisé par la CAB fin 2010. Une bonne occasion pour rencontrer des installateurs spécialisés. Cela n'a pas été un problème.

Comment avez-vous pris connaissance des aides disponibles ?

Désireux de réaliser ce projet à l'aide d'un prêt, nous avons appris que des aides financières existaient grâce au dispositif de l'Agence Nationale de l'Habitat géré directement par la CAB.

Comment s'est passé le montage du dossier ?

Très simplement. Le service logement de la CAB nous a accueillis. Nous avons obtenu un accord très rapidement. La bonne surprise, c'est qu'en plus du financement pour l'amélioration du logement, nous bénéficions d'une subvention de la CAB. Au total, cela représente un peu plus d'un quart du budget. Je dois dire que, sans cela, nous aurions retardé l'installation d'une pompe à chaleur, ou nous nous serions tournés vers une solution plus traditionnelle. La pompe à chaleur est en place, nous avons d'ores et déjà les avis de versements des aides. Simple et efficace : nous sommes très satisfaits !

La CAB lutte contre le logement indigne et inoccupé

La Communauté d'agglomération du Boulonnais vient de lancer un nouveau programme d'intérêt général visant à lutter contre les logements indignes (dégradés, potentiellement dangereux pour ses occupants).

Les trop nombreux logements vides sont également visés afin d'élargir l'offre disponible. Le Boulonnais, qui manque de logements, ne peut se payer le luxe de conserver des superficies inoccupées. Le Pact* du Pas-de-Calais a donc été missionné par les élus de la CAB pour contacter, puis accompagner les propriétaires, afin de les inciter à faire les travaux nécessaires à la mise aux normes des logements ou à leur remise en location. Des aides incitatives existent. Tout est très simple puisque le Pact du Pas-de-Calais visite le logement, définit les besoins et monte le dossier de subvention. Des permanences sont tenues dans l'ensemble des communes de l'agglomération. ■

Contact :

**Pact du Pas-de-Calais
33, boulevard Daunou
Boulogne-sur-mer
Tél. : 03 21 30 72 42**

* Réseau associatif national au service des personnes et de leur habitat. Les 145 associations et organismes PACT sont reconnus service social d'intérêt général.

Nouvel élan pour votre logement

Un micro crédit, accessible sous conditions, est disponible dans la plupart des communes de la CAB. Il peut parfaitement être utile pour financer certains travaux nécessaires dans votre habitation, sans recourir à des formes de crédits plus "risquées". Le montant maximal est de 2.000€.

Renseignements :

- auprès du CCAS de votre commune
- Au Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer : 10, rue du Pot d'Étain
- En contactant la CAB au 03 21 10 36 36

Trois questions à Daniel GLORIEUX et à Geoffrey PÉCRON

Daniel GLORIEUX, directeur du PACT du Pas-de-Calais, et Geoffrey PÉCRON, chargé de mission de l'ARIM des Hauts de France, animent l'équipe de suivi chargée du programme d'intérêt général visant à lutter contre les logements très dégradés ou vacants.

Quel est votre rôle dans l'agglomération boulonnaise ?

Daniel Glorieux - Le PACT, basé à Boulogne, a l'habitude de travailler avec le bureau d'études de l'ARIM pour favoriser l'amélioration des logements privés dans toutes ses composantes, notamment par l'expertise du bâti (technique, thermique, ...) et le conseil aux particuliers pour l'amélioration du confort de leur logement.

Geoffrey Pecron - Après une première mission que nous avons animée entre 2008 et 2010, la CAB vient de nous confier la charge d'inscrire notre action dans la durée jusqu'en 2013 ; car il est important de poursuivre les actions engagées sur le terrain. En trois ans, nous avons concouru à la réhabilitation d'une cinquantaine de logements très dégradés ou vacants. Grâce à un suivi des dossiers à la fois administratif, technique et financier. Au total, 1,8 M d'euros de travaux, réalisés essentiellement par des entreprises locales, ont été ainsi engagés.

Concernant les logements vacants, quelle est votre action ?

G.P. - On estime qu'il y a environ 500 logements vacants depuis plus de cinq ans dans l'agglomération boulonnaise. Nous allons envoyer un courrier et un questionnaire à tous leurs propriétaires pour connaître la raison de cette



Daniel GLORIEUX (à gauche) et Geoffrey PÉCRON

vacance. L'objectif est de les inciter à remettre ces logements sur le marché locatif après réhabilitation.

D.G. - S'il s'agit de logements très dégradés, nous proposons à leur propriétaire un accompagnement personnalisé : un rapport d'analyse du logement et des désordres constatés, un estimatif du coût de la réhabilitation, une ébauche de plan, et une simulation financière intégrant les aides offertes. C'est un outil d'aide à la décision, financé complètement par l'ANAH et la CAB. C'est donc gratuit pour le propriétaire. Pour les propriétaires occupants, les aides peuvent s'élever jusqu'à 65 % du montant des travaux, à condition de respecter certains plafonds de ressources.

Nous menons également une action, financée par la CAB (30.000 € par an), pour permettre aux propriétaires occupants âgés

ou en situation de handicap de se maintenir à domicile : en aménageant l'accès au logement ou en équipant leur salle de bains.

Concrètement, que doivent faire les habitants qui se sentent concernés ?

D.G. - Nous sommes à la disposition des propriétaires (bailleurs ou occupants), mais aussi des locataires qui pourraient se plaindre de l'état de leur logement. Nous sommes aussi à l'écoute des communes et des partenaires du logement, qui ont signé un protocole de lutte contre l'habitat indigne. Nous tenons des permanences les premier et troisième mardis de chaque mois (de 14 à 16 h) au siège du PACT (33 Bd Daunou, tél. 03 21 30 72 42) ou sur rendez-vous. A la demande des communes, nous tenons également des permanences dans les mairies.

Témoignage Insalubrité évitée, appartement déjà reloué

M. Jacques Fauquet vient de relouer son appartement en vieille ville de Boulogne-sur-Mer après rénovations avec des aides financières. Il témoigne de son expérience.

Quel était le problème avec votre appartement ?

Je loue un appartement depuis plusieurs années, rue de Lille à Boulogne-sur-Mer. Après le départ de mon dernier locataire, j'ai constaté d'importants problèmes dont des infiltrations d'eau conséquentes. Bref, le logement devenait insalubre ! J'avoue qu'un certain découragement a pris alors le dessus !

Quelle fut alors la solution ?

Plusieurs mois plus tard, nous avons directement reçu un courrier émanant du Président de la CAB, nous informant des dispositifs d'aides existants pour rénover notre logement en vue de le mettre en location avec un loyer conventionné social. Ce courrier

a déclenché la suite. Avec mon épouse, nous avons contacté le PACT comme nous l'indiquait cette lettre. Très rapidement et simplement, nous avons monté le dossier. Nous bénéficions donc d'une aide pour l'amélioration du logement et d'une seconde de la CAB pour lutter contre l'insalubrité qui guettait l'appartement.

Les démarches sont-elles simples ?

Oui, en moins de deux mois nous savions que nous bénéficierions d'environ 50% d'aides pour les travaux. De plus, le PACT se positionne en maître d'œuvre : il assure le suivi avec les entreprises, sans oublier de m'associer, en toute confiance. Sans ces aides, nous n'aurions pas fait intervenir des entreprises. A l'heure actuelle, je ne suis pas certain d'avoir trouvé l'énergie, le temps, de réaliser moi-même les travaux... et mon appartement serait certainement en très triste état. Par exemple, la toiture est refaite dans les règles

de l'art, ce qui n'était pas possible sans les aides financières et les entreprises.

Votre appartement va donc vous procurer un revenu à nouveau...

Avec les aides, notre loyer est conventionné pour neuf ans. C'est

très bien, car notre philosophie, c'est avant tout de rendre service. Il est à peine terminé et déjà loué ! La personne qui va l'occuper est ravie, et nous aussi. Ces aides nous ont enlevé une sacrée épine du pied !



Interview **Christian Baly**, Vice-président à l'Habitat, renouvellement urbain, développement durable dans le cadre de l'habitat, et maire de Saint-Martin-Boulogne

M. le Vice-président, comment qualifiez-vous la situation du logement dans notre agglomération ?

Un déficit d'offre de logement, mais grâce à une politique volontariste de l'ensemble des élus, de leurs partenaires, l'offre augmente en quantité et en qualité. La gestion des fonds par la CAB a permis de lancer, plus vite, des programmes de constructions indispensables. Nous sommes dans une bonne dynamique, malgré un soutien de l'Etat moins marqué !

Pourquoi le logement aidé est-il si important ?

C'est de la cohésion sociale tout simplement ! Il est de notre devoir de proposer des logements de qualité aux personnes aux revenus modestes. Sans cela, nous



risquons l'apparition de locations dégradées, voire dangereuses, ce qui n'est pas admissible. Enfin, nous veillons à répartir au mieux les projets de logements aidés sur l'ensemble du territoire.

Le foncier disponible est-il suffisant ?

Il est clair que dans le centre urbain de l'agglomération, le foncier est très rare. Il faut donc travailler sur la réhabilitation, veiller à toutes les opportunités et mieux maîtriser le foncier en relation avec les communes (les communes de Bainthun, Outreau et Saint-Martin-Boulogne ont créé des zones d'aménagement concerté pour le logement). La CAB mène également une active politique foncière et réalise l'acquisition de terrains pour de futures opérations immobilières indispensables.



Alain DUCAMP PATRON D'OCÉAN DÉLICES "Traiteur Côté Mer" se lance dans le sushi



Tout en installant son usine Océan Délices sur le nouveau site de Capécure à l'entrée du port de Boulogne, Alain Ducamp a créé une nouvelle société dans la pépinière d'entreprises Haliocap appartenant à la CAB en s'associant à un actionnaire japonais. Son but : fabriquer des sushis.

Pourquoi avoir lancé cette nouvelle production ?

C'est à la demande d'un de nos clients que nous nous sommes lancés sur ce marché. Les Français commencent à découvrir véritablement ces spécialités traditionnelles venues du Japon. Il y a encore toute une culture à adopter. C'est pourquoi nous devons être performants sur notre communication et sur nos conseils d'utilisation. Nous développons toute une gamme pour offrir un repas complet à base de sushis, de l'entrée au dessert, avec sauces et les traditionnelles baguettes de bambou

Vous avez été aidés localement mais aussi par un partenaire japonais. Que vous apporte-t-il ?

Notre partenaire nous apporte à la fois son savoir faire et une maîtrise des approvisionnements tandis que nous amenons notre connaissance du marché régional et national, tant en GMS qu'en restauration hors foyer (RHF). Les sushis et les sashimis - des tranches de poisson cru présentées sous la forme d'une bouchée - sont fabriqués selon un concept japonais. Par ailleurs, la mise au point de notre process s'est faite avec l'aide d'Oseo du centre HALIOMER et nous avons fait travailler l'IUP agro-alimentaire de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) sur des concepts de sushis sucrés.

Quelle est la matière première de vos préparations ?

Outre le riz, nous confectionnons nos mets à base de saumon frais, de crevettes, d'anguilles grillées ou de thon surgelé (à - 60 °) et nous proposons des sauces d'accompagnement au gingembre, soja et wasabi. Je vais en Thaïlande chercher les matières, au Japon chercher les techniques, en Chine pour les emballages. Nos produits sont en ultra frais. Notre date limite de consommation est de trois jours. En moins de 24 heures, notre produit est en rayon d'Auchan ou de Monoprix, mais je livre aussi petits et grands magasins dans toute la France. Ainsi, nous nous approvisionnons en saumon frais tous les jours.

Pourquoi vous êtes vous installé à la pépinière Haliocap ?

Nous avons choisi de créer une seconde société - la SARL Traiteur Côté Mer - et de nous positionner dans un atelier de 300 m² à Haliocap dont la vocation est justement d'accueillir les jeunes entreprises. Déjà deux ingénieurs et dix employés en CDI ont été recrutés. Mais nous faisons appel à des CDD et à de l'intérim - régulièrement une vingtaine - en fonction de notre carnet de commandes. En cas de forte production (de 350.000 à 500.000

sushis en une semaine), nous travaillons sur deux postes dès 22 heures le soir

Notre main d'œuvre boulonnaise est très méticuleuse sur la qualité bien sûr, mais aussi sur l'aspect visuel du produit.

Concrètement, quel est le process de fabrication ?

Tout se fait à la main. On confectionne un tapis de riz, à partir de riz congelé aplati. On roule le maki à la main, en y ajoutant du saumon, du surimi, du concombre ou de

l'omelette, et on le coupe en rondelles, avant de le disposer sur une barquette.

Notre Nigiri est un rectangle de 10 grammes de saumon cru ou une crevette posé sur une boule de riz. Mais nous proposons également des sushis de poisson blanc, œuf, anguilles grillées, hareng, œuf de poisson, thon et salades wakamé. Bien sûr, tous les lecteurs peuvent commander et venir chercher directement leur plateau de sushis à la pépinière Haliocap (Tél. : 03 21 80 35 18). ■





GIGAMIC ÉDITEUR DE JEUX À WIMEREUX

“ Notre travail est le jeu ”

Créée à Boulogne par trois frères d'origine dunkerquoise, l'entreprise Gigamic, aujourd'hui installée au parc d'activités des Garennes à Wimereux, fête son vingtième anniversaire. Editeur et distributeur de jeux, l'entreprise diffuse son épais catalogue dans plus de quarante pays sur quatre continents. Au premier trimestre 2011, sa chargée de communication et de développement, Mathilde Spriet, enchaîne les salons professionnels (à Paris, Nuremberg, Cannes...) pour présenter les différents jeux de demain : jeux de réflexion, de cartes, de stratégie, d'apéro ou d'ambiance, puzzles ou premiers jeux pour enfants...

Que de chemin parcouru en vingt ans ! Pouvez-vous nous résumer cette aventure ?

Mathilde Spriet. Stéphane, Jean-Christophe et Ludovic Gires ont créé Gigamic en 1991 à Boulogne, au pied des remparts, boulevard du Prince-Albert. Depuis, Ludovic a quitté l'entreprise qui s'est étendue à Wimereux sur la Zone d'activités légères des Garennes. Nous nous sommes beaucoup développés. Nous formons une équipe de dix salariés et nous avons réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 5 millions d'€. Notre catalogue contient aujourd'hui plus de 350 références. Et, sûrement, plus de 400 l'an prochain.

Quels sont vos plus beaux succès ?

Curieusement, c'est notre premier jeu qui reste notre plus belle réussite. Jeu de déduction décliné en trois magnifiques versions en bois, Quarto fête son vingtième

anniversaire avec plus d'un million d'exemplaires vendus. C'est le jeu le plus primé au monde.

Nous avons plusieurs fois remporté l'As d'Or, le prix français de référence décerné chaque année au Festival des Jeux à Cannes par des jurys de professionnels du jeu : avec Pique Plume (meilleur jeu junior) en 2002, ou avec Marrakech – un jeu de marchands de tapis confectionné avec des morceaux de textile - en 2008.

Nous sommes fiers aussi de notre Kakuzu - un jeu de sudoku où on s'affronte sur une même grille - qui vient de recevoir le "Coup de cœur 2010" des ludothécaires. De même, notre jeu de construction Katamino, qui permet aux plus jeunes d'acquérir les premières notions de géométrie dans l'espace, est l'un des jeux les plus vendus dans les écoles.

D'où viennent toutes ces idées de jeu ?

Nous sommes d'abord éditeurs.

Nous lançons quatre ou cinq jeux nouveaux chaque année, mais nous recevons environ 600 idées de jeux, émanant essentiellement de créateurs étrangers. On ne fait aucune distinction entre le particulier qui nous propose son premier jeu et l'auteur déjà aguerri. On construit donc le produit selon la règle que nous a proposée l'inventeur. Le travail consiste à imaginer la présentation, la boîte, à rédiger la règle puis à le commercialiser.

Mais Gigamic est aussi un distributeur, ou un co-éditeur, qui diffuse des jeux étrangers. Il s'agit de la reprise de titres vendus par des marques anglo-saxonnes. Il faut leur trouver un nom français et, éventuellement, changer le design et le packaging. Tout est retravaillé chez nous. Et ce n'est pas toujours un jeu d'enfant ! ■

Pour en savoir plus : www.gigamic.com



**LES SEMAINES DE LA DANSE,
DU 29 MARS AU 17 AVRIL**

"La confiance des Oiseaux", dimanche 17 Avril à Wimereux

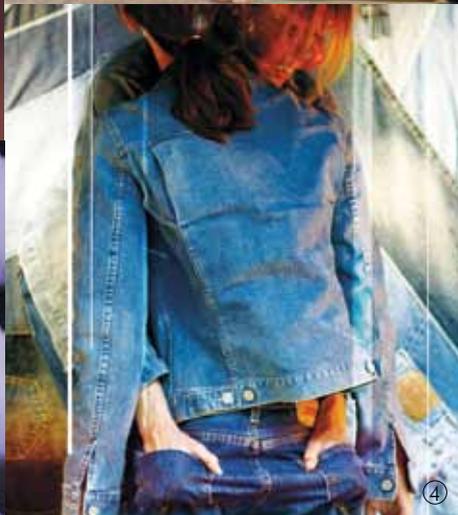
La danse prend son envol,

d'une commune à l'autre

La Communauté d'agglomération du Boulonnais propose une nouvelle édition de son festival "Les Semaines de la Danse". Au fil des années, ce rendez-vous continue de proposer un formidable tour d'horizon de la danse, sans barrières de genres, d'expressions... Cette année, le thème de la légèreté sera le fil conducteur au gré de la danse jazz rock, orientale, contemporaine...

Désormais, les Semaines de la Danse se déroulent dans plusieurs communes de l'agglomération boulonnaise, avec la volonté d'investir de nouveaux lieux, peut être

de toucher un autre public. Des spectacles gratuits, en extérieur, sont également proposés lors de ces Semaines de la Danse. Ils promettent de vous étonner, mais également de vous faire réfléchir. Le festival prendra fin à Wimereux, le dimanche 17 avril à 16h, avec un spectacle unique, "La confiance des Oiseaux", véritable moment de poésie, de grâce, proposé par la Compagnie Le Guetteur de Luc Petton (voir interview). Danseurs et oiseaux évoluent ensemble sur scène, proposant ainsi une autre vision du monde, empreinte de légèreté. Un moment rare à ne pas rater. ■





Rencontre avec Luc Petton, de la Cie le Guetteur à propos de "La confiance des oiseaux"

"La confiance des oiseaux" propose un univers très singulier, une symbiose entre danseurs et de vrais oiseaux. Comment parvenez-vous à ce résultat ?

C'est le fruit d'une passion personnelle, je suis ornithologue amateur, fasciné par la beauté des oiseaux, je souhaitais expérimenter et donner à voir la rencontre entre danseurs et ces animaux. Les oiseaux sont élevés dès la sortie de l'œuf "à la main" par nos soins et nous travaillons selon leurs rythmes, selon leurs codes afin de permettre cette symbiose.

La compagnie fait-elle "danser les oiseaux" ou les oiseaux vous font-ils danser ?

Ce sont les oiseaux qui nous proposent une gestuelle, une façon de nous mouvoir afin de garder vivant l'émotion de la rencontre. En fonction des espèces, les danseurs adaptent leurs comportements. C'est l'aboutissement de très très longues

heures de création. C'est véritablement le jeu de la création. Lors des représentations, qui sont chaque fois uniques, les danseurs restent attentifs à leurs nombreux partenaires ailés car rien n'est totalement programmé, fixé. C'est la fragilité de cette relation éphémère qui est le sujet même de cette "ornitho-chorégraphie".

La légèreté est-elle une composante de ce spectacle ?

Par nature, les oiseaux inspirent la légèreté. Je suis tenté de dire que nous proposons la vision d'un monde rêvé où l'homme parvient à s'alléger du quotidien, à devenir quasi abstraction au service du rêve, accompagné par des oiseaux partenaires.

Questions à Thérèse GUILBERT, Vice-présidente en charge de la culture, maire d'Outreau

Les Semaines de la Danse sont un rendez vous annuel bien ancré. Quelle évolution souhaitez-vous pour ce festival ?

Les Semaines de la Danse ont toujours mélangé les styles, les influences, créant ainsi des moments très forts. L'esprit même des Semaines de la Danse doit perdurer, mais je souhaite que nous allions dans d'autres lieux et aussi vers d'autres publics.

Le programme 2011 propose de la danse en extérieur. Déjà amorcée

en 2010, cette tendance est-elle en train de se confirmer ?

Il me semble important de casser le schéma "allons au spectacle" et d'oser partir à la rencontre des gens, de provoquer une émotion au détour d'une rue, de l'inattendu, et ainsi capter d'autres spectateurs. C'est une façon d'enchanter le quotidien, de faire aussi réfléchir en jouant avec notre environnement habituel.

Le Conservatoire propose un spectacle

lors de ce festival. Quelle importance cela revêt-il pour les élèves ?

Travailler à un tel projet tire obligatoirement vers l'excellence. C'est une superbe expérience de vivre au rythme d'un montage de spectacle et de le jouer ensuite sur scène, dans des conditions professionnelles et face au public. Ce sont des moments forts, parfois stressant, mais qui permettent de mesurer la qualité des enseignements du Conservatoire. Les élèves retirent toujours du positif de ces moments.



Programme (sous réserve de modifications)

Mardi 29 Mars - 20h30
ST-MARTIN-BOULOGNE
Salle Georges Brassens
"Zikrayat" (1) Cie Leila Haddad
[danse orientale]

Samedi 2 Avril - 11h et 15h
BOULOGNE-SUR-MER
Rue Thiers
"Gonflés" (2) Cie Didier Théron
[danse contemporaine en extérieur - gratuit]

Samedi 2 Avril - 16h
BOULOGNE-SUR-MER
Vitrine "Les Opticiens Mutualistes"
rue Victor Hugo - Sous réserve
"la Vitrine" (4) Cie Etant Donné
[danse contemporaine - gratuit]

Mercredi 6 Avril - 18h30
ST-MARTIN-BOULOGNE
Salle Georges Brassens
Spectacle des élèves du Conservatoire du Boulonnais (3)

Samedi 9 Avril - 20h30
OUTREAU - Salle du Phénix
Perry Louis Jazz Rock
Cie Jazzcotech

Dimanche 17 Avril - 16h
WIMEREUX - Salle Butel
"La confiance des Oiseaux"
Cie Le Guetteur - Luc Petton
[danse contemporaine]

Pratique

Tarifs

- Tarif plein : 5 €
- Tarif réduit : 3€ (élèves du Conservatoire et - 18 ans)
- Pass tous spectacles : 20€

Points de vente

- Sur le site de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr
- Auchan st-Martin-Boulogne
- Chapitre.com, rue Thiers à Boulogne-sur-Mer

Renseignements et réservations :
www.agglo-boulonnais.fr
ou par téléphone au 03 21 10 39 55

Le tri des déchets ménagers :

tri sélectif UN GESTE DU QUOTIDIEN

Le tri des déchets ménagers fait désormais partie de votre quotidien. Cependant, tout ne s'arrête pas après le tri que vous faites chez vous ! En effet, un second tri, très précis, intervient après le vôtre, afin de séparer les divers matériaux. Les agents de centre de tri assurent ce travail. Chez vous, vous êtes ainsi le premier maillon de cette véritable chaîne humaine du tri !

RECYCLER POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES

Le recyclage contribue à la protection des ressources naturelles telles que le bois, le sable, le pétrole.... Ainsi, 1 tonne de bouteilles plastiques recyclées permet d'économiser 800 kg de pétrole brut, et 1 tonne de papier recyclé permet d'économiser 2 tonnes de bois.

Sans en avoir toujours conscience, nous sommes entourés de produits recyclés. Journaux, cartons d'emballage, tuyaux d'irrigation, papier essuie-tout, flacons de produits d'entretien, bouteilles de vin,.... Tous ces objets peuvent être en matière recyclée. Même les vêtements en polaire ! Il faut 27 bouteilles plastiques pour faire un pull polaire.

80 KG/HABITANT EN 2010

Ainsi, en 2010, le tri sélectif des déchets a permis de valoriser 9.780 T soit 80 kg/habitant. Grâce à vos efforts, ce chiffre est en augmentation de 2% par rapport à 2009 et représente 11 % du total des déchets produits par 1 habitant de la CAB (700kg / habitant).

Au total, 40% sont valorisés (tri, compostage, déchets verts, apport en déchetterie) et 60 % sont enfouis (ordures ménagères et une partie des encombrants).

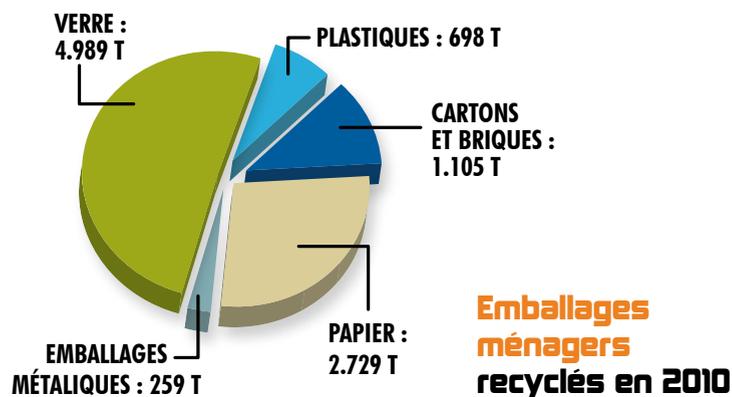
QUEL IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ?

Vous avez trié cette semaine 3 bouteilles de verre, 5 briques alimentaires, 2 boîtes de conserves et 4 bouteilles d'eau minérale, bravo !

Mais connaissez vous l'impact de votre tri sur notre environnement ? Pour le découvrir utilisez l'éco-calculatrice sur le site de la Communauté d'agglomération du

Boulonnais. A vous de jouer sur www.agglo-boulonnais.fr

Merci pour le tri effectué chez vous et bravo pour cette progression du volume recyclé. L'encart que vous trouvez à la suite de cet article peut se découper et prendre place dans votre cuisine (sur le frigo avec un "magnet" par exemple) afin de vérifier les consignes du tri, si vous avez un petit doute ! ■



MÉMO-TRI

A découper et coller près de vos poubelles

LES DÉCHETS RECYCLABLES

LE VERRE



Bien vidés de leur contenu

UNIQUEMENT :
bouteilles, canettes, pots et les bocaux en verre

LES EMBALLAGES



Bien vidés de leur contenu

UNIQUEMENT :
bouteilles et flacons en plastique, sacs et films de sur-emballage en plastique, briques de boissons, cartonnets d'emballage et emballages en métal (boîtes de conserves, de thé, de boissons)

LE PAPIER



UNIQUEMENT :
papier blanc d'écriture, journaux, magazines et prospectus.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le reste des déchets est à déposer dans la poubelle d'ordures ménagères



UN DOUTE ?

APPEL GRATUIT

N°Vert 0800 072 772

Ou : dechets@agglo-boulonnais.fr

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

ECO EMBALLAGES

→ QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

Pour le savoir, la CAB propose à ses habitants de **venir visiter seul, en groupe, avec les enfants, le centre de tri de la CAB** situé à Saint Martin Boulogne, zone de l'Inquéterie.

Tous les premiers mercredis du mois de 9h à 12h ou de 14h à 17h sur réservation. Vous pouvez vous inscrire soit par téléphone au **0800 072 772** (15 personnes maximum par groupe, à partir de 10 ans) ou sur le site de la CAB : **www.agglo-boulonnais.fr**

N'oubliez pas que si vous avez le moindre doute sur le tri d'un déchet, un numéro vert existe : le 0800 072 772.

Vous pouvez également laisser vos questions à l'adresse suivante : dechets@agglo-boulonnais.fr

N'hésitez pas non plus, à vous entraîner à bien trier à l'aide du jeu interactif "le tri de Merlin" que vous trouverez sur le site de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. ■



LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS

Seringues, aiguilles, compresses souillées et autres déchets provenant d'une activité de soins ne sont pas des déchets ménagers. Le décret 97/1048 du 6 novembre précise que conformément à la loi du 15 juillet 1975, leur élimination incombe aux producteurs. Les professionnels de santé, via des filières spécialisées, doivent assurer leur élimination. Les praticiens à domicile doivent donc reprendre leurs déchets.

Pour les particuliers en automédication, les déchetteries de la CAB, à St Martin et St Léonard, acceptent seringues et aiguilles.

Conseil de Développement Durable Quel emploi pour demain ?

Fin 2010, la commission « Emploi pour demain » du Conseil de Développement Durable, présentait son rapport. Jean-Roger Bergerat, Président du Conseil de Développement répond à nos questions.

M. le Président, le travail de la commission « emploi » du Conseil de Développement pointe-t-il des spécificités boulonnaises ?

Animée par Sylvie Margry, la commission note l'évolution importante du nombre d'offres d'emploi disponibles dans le Boulonnais au cours du premier semestre 2010, plus 40%, bien supérieure à la moyenne régionale qui est de 14%. Des entreprises sont créées, l'effectif salarié augmente, mais l'analyse est à double tranchant : des emplois sont proposés, mais ils sont encore trop souvent difficiles à pourvoir. Les membres de la commission ont fait également apparaître la difficulté d'arriver au "maintien dans l'emploi" ainsi que celle de faire passer la nécessité d'accepter "la mobilité géographique" locale des Boulonnais.

Un décalage existe donc entre le niveau demandé pour occuper un emploi et la qualification des chercheurs d'emploi ?

De façon schématique, oui ! Les travaux de la commission mettent en évidence l'augmentation des connaissances nécessaires sur certains métiers. Par exemple, sur un poste encore accessible récemment sans qualification, on va demander aujourd'hui la pratique de l'anglais, de logiciels... Nous enregistrons encore localement un déficit de niveau pour des emplois existants. Cela amène également à mettre en exergue la nécessité de la formation continue, hélas mal connue, peu utilisée.

Avez-vous des pistes pour améliorer cette situation ?

Les pistes sont multiples. Promouvoir la formation continue nous semble essentiel afin que les salariés puissent évoluer. Il est également vital d'ajuster les formations aux métiers émergents : les services à la personne, le développement durable, le tourisme, mais aussi ceux en relation avec les innovations de notre filière des produits aquatiques.

Le rapport est disponible via www.conseil-developpement.fr



organisées par

 Communauté
d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

du 29 mars au 17 avril
2011

Wimereux

Semaines de la Danse

Outreau

Boulogne-sur-Mer

St-Martin-Boulogne

Renseignements :
03 21 10 39 55
www.agglo-boulonnais.fr

Tarifs : 5 € (tarif réduit : 3 €)

Billetterie :
Chapitre.com, Auchan,
www.agglo-boulonnais.fr

avec le soutien de :

